

CGT-CROUS : MOBILISATION POUR LA FONCTIONNARISATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL !

Depuis maintenant plus d'un an le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a lancé un processus de fonctionnarisation des personnels des CROUS.



La FERF et l'UFSE ont soutenu la démarche de l'UN-CGT-CROUS qui s'est engagée dans la négociation pour défendre cette revendication ancienne des personnels des CROUS et faire valoir leur droit à la titularisation. Les CROUS bénéficient d'un financement public et assurent des missions de service public auprès des étudiant-es, les emplois des personnels répondent à des besoins pérennes, il est donc juste qu'ils accèdent au statut de fonctionnaire. C'était le sens du protocole d'accord signé par les partenaires sociaux en avril 2017.

Malheureusement, la dernière phase de mise en place technique du processus de fonctionnarisation pose de très gros problèmes. Le protocole signé par toutes les parties n'est plus respecté et c'est tout le processus qui est donc remis en cause.

Les conditions de reprise d'ancienneté (70 % seulement pour certains corps) engendreraient une perte d'indice, alors que le protocole précise que les agent-es seront reclassés à l'indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu au

moment de la titularisation. La mise en place d'un quota annuel de 1000 places début 2019 puis à nouveau 1000 places en fin d'année 2019 est un élément nouveau qui n'était absolument pas inscrit dans le protocole, ni évoqué lors des multiples discussions avec les partenaires. La période de stage de 6 mois pour les futurs C1 n'était ni prévue, ni annoncée.

La direction du CNOUS a rédigé une belle plaquette de présentation du processus de fonctionnarisation. Les cas présentés pour faire le point sur les incidences sur les retraites font l'impasse sur les évolutions annoncées par la nouvelle réforme en cours de discussion et celles qui suivront éventuellement. Ils ne font aucun cas de la sécurité du parcours professionnel donnée par un statut de fonctionnaire et sont orientés de manière à dissuader un maximum d'agent-es d'opter pour la fonctionnarisation...

Il est inacceptable de voir apparaître tous ces points et ces dérogations au protocole d'accord, au fur et à mesure des groupes de travail.

Le but recherché par le ministère semble bien être de faire la démonstration que personne n'a intérêt à être fonctionnaire, exonérant ainsi le ministère de tenir les engagements pris auprès des personnels et de leurs représentant-es.

Globalement les personnels des CROUS constatent que leurs conditions de travail ne cessent de se détériorer, qu'ils manquent de reconnaissance, que leur pouvoir d'achat baisse. Les suppressions de postes entraînent une surcharge de travail et une « polyvalence accrue ».

Alors que le nombre d'étudiant-es est en constante augmentation et que leurs situations se précarisent, les personnels n'ont plus les moyens humains et financiers d'assurer un service public de qualité à l'étudiant-e !

Pour toutes ces raisons, le 19 novembre 2018, les agent-es des CROUS se sont mis en grève. Cette mobilisation nationale massive a démontré que les agent-es des CROUS sont déterminés pour faire valoir leurs droits et revendications !

